

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER**

**Projet de résolution d'un projet particulier de construction,  
de modification ou d'occupation relatif à l'immeuble  
situé au 75, rue Villeneuve Est**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA21 25 0042 lors de la séance ordinaire du **8 mars 2021**, le projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser le remplacement des portes doubles des entrées de l'école Saint-Enfant-Jésus situé au **75, rue Villeneuve Est**, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 80 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 102-2021 une séance de consultation écrite sera tenue du **10 au 24 mars 2021**.

**PRENEZ AVIS ÉGALEMENT** que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 24 mars 2021 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-dans-le-plateau-10314>

Ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal  
201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2T 3E6  
À l'attention de Louise Depelteau

\* Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 24 mars pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

**DOCUMENTATION**

La documentation afférente au projet est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 9 mars 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx